

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/44/T/2022-2023 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- Extension de l'ECOFO GAHARO (Lot 1) ;
- Extension de l'ECOFO MUHANGA III (Lot 2) ;
- Extension de l'ECOFO RUSHENZA (lot 3)

Date de publication : 24/08/2022

Date d'ouverture des offres: 29/08/2022

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MUHANGA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de :

- Extension de l'ECOFO GAHARO (Lot 1) ;
- Extension de l'ECOFO MUHANGA III (Lot 2) ;
- Extension de l'ECOFO RUSHENZA (lot 3)

Le marché est de trois (3) lots.

2. La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement « FONIC » : un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2021-2022 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La Commune de MUHANGA à l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de :

- Extension de l'ECOFO GAHARO (Lot 1) ;
- Extension de l'ECOFO MUHANGA III (Lot 2) ;
- Extension de l'ECOFO RUSHENZA (lot 3).

Signalés précédemment.

Spécification du marché

1. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
2. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **Trois (3) lots**.
3. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **Trois (3) mois calendrier**

Conditions de participations

4. La participation au marché est ouverte Nationale, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

5. Le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots mais ne pourra gagner que pour deux lots seulement.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MUHANGA

Tél : 69 090 843/79 785 200 : Administrateur Communal,

Tél : 69 199 894/79 087 017 : CEDS MUHANGA,

Moyennant le paiement de deux cent mille (200 000 Fbu) francs burundais : 100 000 Fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 100 000 Fbu au compte N° 0096-994-96 ouvert à la BCB KAYANZA au nom de la commune de MUHANGA. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 12.

Visite du site

8. Une visite guidée des sites sera organisée le 2./9./ 2022 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune MUHANGA.

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

- Lot 1 : un million trois cent mille francs burundais (1 200 000 Fbu)
- Lot 2 : un million trois cent mille francs burundais (1 200 000 Fbu)
- Lot 3 : un million trois cent mille francs burundais (1 200 000 Fbu)

10. Les offres doivent être soumises à : **La Commune de MUHANGA**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de **90 jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 12.9.2022 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un observateur de la DNCMP et du FONIC, dans la salle des réunions de la commune MUHANGA en date du 12.9.2022 à 10 heures 30 min précises. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

13. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;
4. Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. Une Attestation de non redevabilité délivrée par les services de l'OBR;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale;
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une Adresse fixe et connue du soumissionnaire.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) .Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de disponibilité financière ci-haut demandé **et un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins 100 000 000 Fbu pendant les 3 dernières années (2019,2020,2021) .**

Fait à MUHANGA, le 11/8./2022
NDAYIZEYE Benoît

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

